

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 851 accordant une permission de trois semaines Abdou Saad.

n° 851

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date de publication
28 août 1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendantes, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu la ordonnance organique du 15 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis et des textes subséquents

Vu la demande de permission d'absence formulée par Abdou Saad, commis au Trésor, le 21 août 1950

Vu l'avis favorable du trésorier payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, est accordée à Abdou Saad, commis au Trésor, pour en jouir en Ethiopie. Les frais de déplacement sont à la charge de l'intéressé. Art. 2

- La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

pour le gouverneur et par le délégué le secrétaire général Chamboredon